



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE EN AOÛT 2023.

à Pau, le 06 septembre 2023

#### Bilan mensuel de l'accidentologie dans le département :

Depuis le début d'année, **22** décès sont à déplorer sur les routes du département (contre 33 en 2022).

Du 1<sup>er</sup> août au 31 août, sont dénombrés **76** accidents de la route (contre 72 en 2022 soit une hausse de 6 %). Ces accidents ont fait **90** blessés (contre **77** en août 2022 soit une hausse de 17 %)

Au mois d'août, plusieurs infractions ont été constatées par les forces de l'ordre :

- **615** excès de vitesse ;
- **106** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **68** délictuelles ;
- **92** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **77** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **14** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **36** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **207** suspensions du permis de conduire.

Par rapport au mois d'août 2022, une légère hausse des accidents est constatée sur le mois d'août 2023 : 17 % de blessés en plus par rapport à août 2022. Les catégories les plus concernées sont les deux-roues motorisés avec 40 victimes contre 44 en 2022. Les 25-64 ans sont les plus touchés avec 50 victimes contre 44 en 2022 à la même période. 5 tués sont à déplorer en août, un chiffre identique à celui d'août 2022. Cette augmentation des accidents peut avoir différents facteurs : hausse de la fréquentation sur nos routes durant la période estivale ou encore le relâchement des comportements durant les vacances. Toutefois, il faut également constater la baisse du nombre de tués sur les routes depuis le début de l'année, 22 décès contre 33 en 2022 à la même période.

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

##### Pôle communication (réservé à la presse)

###### • En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

###### • En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    

## Actualités de la sécurité routière :

- **Les nouveautés autour du permis de conduire**

La loi n°2023-479 du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire prévoit cinq grandes mesures :

1) *La création du site « Un jeune, un permis ».*

Ce site recensera toutes les aides financières existantes pour passer le code de la route et le permis de conduire (celles de l'État, des collectivités, de Pôle emploi). La gestion du site sera confiée à Pôle emploi.

2) *L'utilisation du compte personnel de formation (CPF) pour tous les types de permis de conduire.*

Cette mesure s'appliquera le 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle sera précisée par décret, après consultation des partenaires sociaux.

3) *L'augmentation du nombre d'examineurs du permis.*

L'autorisation pour les fonctionnaires ou les agents contractuels de faire passer l'épreuve pratique du permis est étendue au niveau national. L'autorité administrative recourt à ces agents en nombre suffisant pour garantir que le délai médian entre 2 présentations d'un même candidat à cette épreuve pratique, n'excède pas 45 jours.

4) *La possibilité d'organiser des cours de code dans les lycées, hors du temps scolaire.*

Cette mesure vise à augmenter le taux de réussite des élèves, en particulier dans les zones rurales qui sont éloignées des écoles de conduite et des centres d'examen.

5) *Le gouvernement va abaisser à 17 ans l'âge du permis de conduire.*

À partir de janvier 2024, il sera possible de passer le permis de conduire à partir de 17 ans. Actuellement, un jeune en conduite accompagnée peut déjà passer le permis B à 17 ans, mais n'a le droit de prendre le volant en autonomie que le jour de ses 18 ans. Ce seuil sera donc abaissé d'un an.

6/ L'aide financière de 500 euros versée aux apprentis pour financer leur permis de conduire sera en outre élargie aux élèves des lycées professionnels compte tenu des stages en entreprise.

- **Le 19 avril 2023, le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, Gérald DARMANIN, a annoncé que les automobilistes ne se verront plus retirer de points sur leur permis de conduire en cas d'excès de vitesse inférieurs à 5 km/h.**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, aucun point du permis ne sera retiré sur le permis du conducteur verbalisé pour un excès de vitesse inférieur à 5 km/h. Il devra cependant payer l'amende de 68 €.

Le ministre a également indiqué que la marge d'erreur technique serait conservée. L'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier précise que pour les cinémomètres à poste fixe, la marge d'erreur technique est de 5 km/h pour les vitesses inférieures à 100 km/h, et de 5 % de la vitesse pour les vitesses égales ou supérieures à 100 km/h.

## L'agenda de la sécurité routière dans le département :

- **Du 23 octobre au 3 novembre : Challenge interdépartemental de la sécurité routière**

Les préfetures des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées organisent au mois d'octobre le Challenge interdépartemental de la sécurité routière. Ce challenge prendra la forme d'un quizz sur les réseaux sociaux, auquel l'ensemble des abonnés des trois préfetures pourront participer. L'objectif du jeu est de façon symbolique et ludique, d'élire le département qui connaît le mieux son code de la route.

- **Mercredi 8 novembre : Village interdépartemental de la sécurité routière à Pau**

Le Challenge interdépartemental de la sécurité routière sera lancé fin octobre pour une durée de 15 jours. À l'issue, les résultats seront dévoilés lors d'un village interdépartemental de la sécurité routière, organisé le **mercredi 8 novembre place Clémenceau à Pau** avec les préfetures des Landes et des Hautes-Pyrénées.

Le public présent pourra participer aux animations et aux ateliers de prévention qui porteront sur les dangers de la route liés au changement d'heure et à l'arrivée de l'hiver (baisse de la luminosité, conduite sur route pluvieuse ou enneigée, fatigue au volant, équipements du véhicule, etc.) ainsi que sur les thématiques plus traditionnelles (vitesse au volant, distracteurs, port de la ceinture, sensibilisation à la lutte contre les addictions sur la route, etc.).